



Rapport de la COFIN sur le préavis municipal no 37/23

Comptes de l'exercice 2022

Annexe au rapport de la Commission de Gestion

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances (COFIN) s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier le préavis 37/23. Après une première réunion préparatoire et la soumission d'une liste de questions, elle a reçu chaque Municipal individuellement afin d'entendre les réponses et explications. Monsieur Eric Zahnd a accompagné le Municipal en charge des travaux publics, déchets, voirie & espaces verts. Le dernier à être entendu fût le Municipal des finances, Monsieur Jean de Wolff, en charge du préavis.

Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs réponses à nos questions.

Aucune question en provenance de conseillers ne nous est parvenue. Par contre, un habitant nous a adressé quelques remarques et questions auxquelles il a été répondu.

Nouveaux documents

Le changement du programme informatique influence la présentation des comptes qui est différente des années passées et plus proche de celle du budget 2023.

Les commentaires (en nombre malheureusement encore timide) présents en rouge sous les comptes concernés sont idéalement placés. Nous encourageons les Municipaux à profiter plus largement de cette nouvelle possibilité lors de l'établissement des prochains documents – budgets et comptes.

Par contre, la séparation en sous comptes par bâtiment du chapitre 35 ne facilite pas la comparaison avec le budget qui lui est globalisé par comptes. A voir si cette situation peut être corrigée lors du prochain budget. De plus, on peut se poser la question du respect de la confidentialité des contrats en voyant apparaître en clair et publiquement les loyers obtenus pour chaque bâtiment.

Certains libellés au bilan sont tronqués, particulièrement ceux des préavis. Cette situation devrait être améliorée pour les prochains documents.

La Municipalité, répondant ainsi à un des vœux de la COFIN et à l'article 22e du RCom, a mis à sa disposition les comptes des ententes intercommunales suivantes : ORPC, RAT, SDIS, déchetterie intercommunale, PNR et ARAS.

Ces documents ont été étudiés par la COFIN qui a constaté que les comptes des associations intercommunales sont sains.

Concernant le SDIS, il faut noter une baisse des manifestations, ce qui entraîne des revenus légèrement à la baisse par rapport au budget 2022.

Pour ce qui est de la déchetterie, elle fonctionne bien, les coûts sont en baisse alors que les ristournes (par nature fluctuantes car dépendantes du marché) sont en hausse.

Le RAT a également des comptes sains, malgré une légère augmentation de ses coûts en raison de son obligation de contrôle des revenus (ce qui a engendré des honoraires supplémentaires) et en raison de frais informatiques supplémentaires liés à un audit de cyber sécurité et à l'achat d'un logiciel de planification de vacances.

Enfin l'ORPC a vu une forte augmentation des frais liés aux autorités et commissions et du mobilier, le tout cependant compensé par une forte augmentation des ventes et prestations de services.

Concernant les comptes de la PNR, ceux-ci se portent à merveille. Bien qu'il y ait eu une baisse des émoluments administratifs (exonérations des taxes afférentes aux terrasses), des services (interventions) et des prestations diverses, donc des revenus et qu'il y ait eu un renchérissement des coûts de certains biens et services (électricité, affranchissements et assurances), le solde est largement positif en raison de la baisse des charges salariales (moins de personnel). Il en a résulté une diminution de la participation financière des communes.

Pour l'ARAS, aucun document n'a pu nous être transmis dans les temps.

Évolution générale de la situation

Sur le tableau ci-dessous, on constate l'évolution du résultat de ces dernières années :

En 1'000 CHF	Comptes						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administration générale	-2 691	-2 662	-2 943	-2 509	-2 664	-2 655	-3 305
Finances	17 203	15 170	17 786	17 760	15 378	17 564	18 398
Domaines et bâtiments	-1 109	-827	-1 183	-681	-809	-662	-1408
Urbanisme, travaux et environnement	-2 096	-2 025	-2 025	-1 775	-1 843	-1 909	-1 895
Instruction publique et cultes	-795	-785	-843	-927	-513	-845	-1034
Police	-1 738	-1 608	-1 716	-1 817	-1 849	-1 748	-1 755
Sécurité sociale	-7 887	-6 892	-8 852	-9 994	-8 323	-9 732	-9 143
Excédent / Déficit	887	371	224	57	-623	10	-142
Dette Bancaire	24 490	24 470	24 450	26 430	28 410	29 500	29 500
Autofinancement	1 641	1 278	963	725	-148	451	674

La réorganisation des comptes qui a été mise en place dès 2022 fausse certaines comparaisons.

On note une forte augmentation des charges d'administration liées aux augmentations de rétributions des autorités et du personnel, aux regroupements de frais de représentation, manifestations, fournitures et envois, à l'augmentation de l'offre culturelle et des dépenses informatiques liées aux changements de systèmes.

Pour les bâtiments, les fonds de réserves dans lesquels étaient effectués des prélèvements durant les années passées étant épuisés pour la plupart, les coûts se rapprochent désormais de la réalité.

En ce qui concerne l'instruction publique, notons que la « fin » du COVID a permis la reprise des camps et conduit à une forte augmentation de l'accueil parascolaire (pas entièrement refacturée aux parents).

Le décompte provisoire pour la péréquation, cohésion sociale et police cantonale, reçu juste avant le bouclage des comptes, a nécessité de comptabiliser une provision de Frs 2'797'300.00 qui sera à payer au canton durant le 2^{ème} semestre 2023.

Le léger déficit n'est pas affolant, mais le niveau de l'autofinancement reste encore trop faible pour envisager un avenir serein. Pour rappel, les éléments entrant en ligne de compte pour le calcul sont indiqués en page 76 du préavis.

Comme indiqué dans notre rapport 2022, en n'intégrant pas dans le calcul de l'autofinancement les attributions et prélèvements sur fonds de réserves liés à des taxes affectées, le résultat est encore moins bon.

Commentaires de la COFIN sur les comptes

Ces comptes sont le reflet de l'activité sur une année 2022 qui est la première à être entièrement gérée par notre Municipalité. Nous constatons un manque de coordination entre les Municipaux dans l'affectation des charges et la responsabilité budgétaire de certaines activités. Certains montants dépensés étaient soit oubliés dans le budget, soit budgétés ailleurs. Gageons que cette situation va se stabiliser désormais.

De nombreux dépassements sont constatés. Bien qu'il semble normal que cela puisse être le cas durant une année, nous regrettons le peu d'annonces de ceux-ci auprès du Conseil et/ou de la COFIN.

Domaine 1 – Administration générale

101.3040 – Caisse de pension : Les cotisations LPP pour les Municipaux ayant passé l'âge de la retraite a été acceptée dans le cadre du budget pour 2023. Or, nous constatons ici que la règle a déjà été appliquée dès 2022 sans l'accord du législatif via le Budget.

101.3170 – Frais de réception : Le montant a doublé. Il s'agit là l'exemple typique d'une ligne budgétaire mal préparée. La situation va être corrigée si on en croit le budget 2023.

140.3818 – Attribution aux financements spéciaux EE+ER : Suite au souci d'attribution trop large effectuée l'an passé, la situation a été corrigée et le montant à disposition dans le fond de réserve 9282.140 permettra de couvrir les travaux prévus dans le cadre du préavis 46/20.

150.3655 / 4359 – Evénements culturels : Depuis cette année, les recettes sont comptabilisées séparément des charges. Le net est toutefois en léger dépassement du budget accordé.

180.4809 – Prélèvement à réserves : Ce prélèvement était prévu pour compenser les coûts prévus au budget pour des réalisations Publibike et Mobility. Etant donné qu'aucun montant n'a été dépensé, il n'y a aucune raison de puiser dans le fond de réserve. C'est pourquoi nous proposons l'amendement suivant :

Amendement COFIN #1

Le compte 180.4809 est diminué de Frs 25'000 pour le porter à Frs 0.00
Le compte 9282.240 est augmenté de Frs 25'000 pour le porter à Frs 100'000.00

Domaine 2 – Finances

210 - Impôts : Le montant reçu est globalement supérieur aux comptes 2021 mais il faut lire les chiffres de manière détaillée. En regardant de plus près :

- Les impôts des personnes physiques sont en diminution de Frs 53'352 alors qu'il y a plus 200 habitants de plus dans la commune !
- Les impôts à la source sont revenus à un chiffre plus en ligne avec la moyenne historique.
- Les impôts des personnes morales sont en forte augmentation (+ Frs 1'314'944), mais restent très fluctuants et toujours imprévisibles.
- Les droits de mutation ont augmenté de Frs 459'604 sur une imposition totalement imprévisible.
- Les impôts sur les frontaliers diminuent de Frs 253'779 pour une ligne dépendant entièrement de l'engagement de personnel frontaliers dans les entreprises pranginoises.
- Une compensation RFFA de Frs 41'113 inattendue

220.3522 - Péréquation : Le décompte provisoire reçu du canton n'est, de loin pas, en la faveur de Prangins. Les montants expliqués en page 71 seront à payer cet automne.

Domaine 3 – Domaines et bâtiments

352.3221.027 – Intérêts passifs pour la crèche : L'an passé, ces intérêts étaient imputés dans le compte 350.3221.027 ce qui nous semble plus juste. En effet, la crèche n'est pas un bâtiment scolaire mais un bâtiment locatif qui devrait être à 100% loué à une entreprise qui gère une activité. Nous demandons que cela soit corrigé en 2023.

Domaine 4 – Urbanisme, Travaux, Environnement

410.3185 – Honoraires : Le commentaire sous ce compte indique « *Ce compte avait été budgété à CHF 13'550.- par le service Travaux - Montant amendé par le CC en date du 14.12.2021* ». Nous tenons à préciser que c'est la Municipalité qui a déposé un amendement afin de réduire ce compte à zéro.

420.4526 – RDU : Le montant ici libéré était dans les passifs transitoires depuis trop longtemps.

430.4309 – Taxes pour place de parc : Les taxes encaissées devraient être imputées dans le fond de réserve ad-hoc associé 9282.102, ce qui n'a pas été fait. Sinon, à quoi sert ce fond de réserve ? C'est pourquoi nous déposons l'amendement suivant :

Amendement COFIN #2

Le compte 430.3811 est créé et porté à Frs 12'000.00

Le compte 9282.102 est augmenté de Frs 12'000 pour le porter à Frs 44'000.00

De plus, nous nous interrogeons sur le montant de Frs 12'000 encaissé alors que le règlement communal sur la perception des émoluments et contributions dus en matière d'aménagement du territoire et des constructions, tel qu'approuvé en 2016, prévoit à son article 8 une contribution compensatoire de Frs 13'000.

440.3114 – Achat de matériel : Les achats indiqués n'ont pas été effectués et seront englobés dans les réflexions autour du terrain de football (Préavis 40/23) et de l'ensemble du site des Abériaux (Postulat Buccioli).

440.3901 – Imputations frais de personnel : La répartition des frais du personnel n'est pas correcte sur ce compte, donc on doit considérer qu'il est également erroné ailleurs. Pour les comptes de la Commune ce n'est pas trop grave, en revanche c'est plus gênant pour les chapitres qui doivent être financés par une taxe.

462.4342 – Taxe annuelle : Le montant escompté au budget tenait compte d'une mise en œuvre plus rapide du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

Domaine 5 – Instruction publique et cultes

570 : L'augmentation du nombre d'inscriptions implique des coûts supplémentaires (~Frs 114'000 en 2021 vs ~Frs 230'000 en 2022) qui doivent être supportés par la communauté.

Domaine 6 – Police

Pas de remarques particulières.

Domaine 7 – Sécurité sociale

Pas de remarques particulières.

Bilan

Certains vieux préavis ne bougent plus depuis quelques années, comme ceux aux comptes 9170.100 et 9170.130 qui ont été imputés la dernière fois en 2016. D'autres sont terminés et pourraient être bouclés afin de commencer les amortissements prévus.

Nous suggérons à la Municipalité de passer en revue les préavis qui n'ont plus de raison d'être, de boucler (et transmettre à la COGEST) ceux qui sont terminés ou arrêtés, afin de prévoir dès le budget 2024 l'amortissement prévu.

Le préavis 61/20 a fait l'objet d'une annonce de dépassement. Un préavis pour un crédit complémentaire vient d'être adressé au Conseil.

Bilan – Structure & Dettes

Comme indiqué en page 78, le taux de couverture est pratiquement inchangé depuis l'an passé et se situe à un niveau suffisant.

Du côté des emprunts à long terme, trois d'entre eux sont arrivés à échéance et ont été renouvelés. Cependant, les taux ne sont plus ceux qu'on a connus. Le dernier bénéficie d'un taux à 1,58% qui est presque faible par rapport aux taux qui seront appliqué aux conditions du marché actuel pour les deux emprunts arrivant à échéance en 2023 ainsi que pour les nouveaux emprunts qui devront être souscrits afin de financer les projets votés.

Ceci amènera une forte augmentation des charges d'intérêts.

A noter que nos créanciers sont très diversifiés et qu'aucune association sportive internationale n'en fait partie.

Engagements hors bilan

Comme déjà indiqué l'an passé, le préavis indique deux engagements hors bilan, le rapport de la fiduciaire n'en n'indique qu'un, et celui du SDIS est toujours manquant, malgré son acceptation par le Conseil Intercommunal en septembre 2021 (Préavis 02/2021). La COFIN suggère une deuxième fois à la Municipalité de corriger cet inventaire et de vérifier si d'autres cautionnements ont été acceptés dans le cadre des associations intercommunales, par exemple au moment du vote sur la fixation du plafond d'endettement.

Changements importants impactant les finances

Le service des finances a été mis fortement à contribution avec les changements de ces deux dernières années : nouveau Municipal des finances, changement du parc informatique, nouveaux logiciels dont celui pour la comptabilité, introduction des codes QR pour l'émission et la réception des factures.

Les années suivantes verront arriver de nouveaux défis :

- 2023 : Introduction des nouvelles taxes EC/EU/Epuration
- 2024 : Nouveaux taux de TVA
- 2025 : NPIV – Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise – sous réserve de la suite que nos élus cantonaux donneront à ce sujet. Pour les intéressés, nous vous recommandons la lecture des documents disponibles sur <https://vd.ch/npiv> ainsi que la formation disponible en ligne.
- 2026 : MCH2 - Modèle Comptable Harmonisé de 2^{ème} génération – qui va complètement revisiter la manière de présenter les comptes. Nous recommandons à tous les élus la lecture des documents disponibles sur <https://vd.ch/mch2>. Pour comprendre et comparer les futurs budgets et comptes, il sera nécessaire de suivre les formations qui seront mises sur pied dans le courant de 2025.

Nous souhaitons remercier ici non seulement la Bourse, mais également tous les collaborateurs pour leur engagement fort au service de notre commune.

Conclusion

La COFIN note que le résultat aurait pu être nettement moins bon si une belle surprise n'était pas venue de l'imposition des entreprises.

L'augmentation de la dette, celle des charges d'emprunt, l'amortissement de préavis terminés, les nouvelles charges pour la commune liées aux taxes sur les canalisations EC, les charges pour les jeunes, etc ... sont des éléments qui vont grever la situation financière de la commune ces prochaines années.

En contrepartie, l'augmentation des revenus liée à l'augmentation des habitants ne s'est pas confirmée et la diminution des charges péréquatives n'est que vision spéculative d'ici la fin de la législature.

La marge d'autofinancement est encore à un niveau insuffisant au vu de la longue liste de préavis déposés ou annoncés.

Nous réitérons notre avis de prudence de l'an passé et invitons le Conseil Communal à mettre en adéquation les recettes et les dépenses à travers les préavis sur le point d'impôt et le budget 2024 à venir.

Le présent rapport ne contient pas de recommandation d'acceptation ou de refus des comptes dans la mesure où ceci est une prérogative de la Commission de Gestion. Toutefois au vu de l'analyse effectuée dans le présent rapport, les membres de la COFIN souhaitent transmettre le message suivant : les membres de la COFIN présents voteront l'acceptation des comptes 2022 en séance plénière du Conseil.

Prangins, le 12 juin 2023.

La Commission :



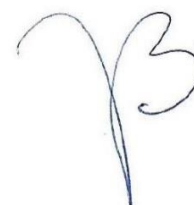
Nicolas Aeschimann



Joanna Baird



Isabelle Hering



Bernard Jeangros



Claude Perret



Marie-Josée Rigby



Peter Dorenbos

Président de la COFIN